



PROCÈS-VERBAL

Commission des Compétitions N° 5 Réunion du Mardi 8 septembre 2026

Responsable :	M. Tony CIZEAU
Présents :	MM. Dominique CARLI – Bernard TESTEAUX – Michel BESNARD – Pascal LOISILLON
Excusé(s) :	
Invité présent :	

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est abordé à 17 h 30 :

1- Adoption Procès-verbal

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal N° 4 de la Commission des Compétitions et des Calendriers du 1^{er} septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

2- Dirigeant suspendu inscrit sur la feuille de match

Match Championnat Départemental 2 Seniors Poule B du 05.09.2026
N°56566972 du match – Contres AS 2 – Montrichard CA 2

La Commission :

Après vérification du fichier des licenciés suspendus,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose « *Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : [...] - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu [...].*

Le club concerné est informé par l'organisme gérant la compétition, et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.

Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match. Le droit de l'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif. »,

Considérant que l'article 226.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « *la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements). [...]* »,

Considérant que l'article 226.5 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « *la perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension* »,

Considérant en l'espèce que le dirigeant de l'équipe de **Contres AS 2** a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline, réunie le 13.05.2026, d'1 match automatique + 1 match ferme de suspension avec date d'effet le 10.05.2026,

La Commission des Compétitions demande au club de **Contres AS** de formuler ses explications avant le 14.09.2026 - 16 h s'il le souhaite.

Dossier en instance

3- Forfait Général

Match Championnat U18 Départemental 1 : club CONTRES AS

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la correspondance du club de **Contres AS** adressée au District en date du lundi 07.09.2026 à 10 h 45 confirmant le forfait général de son équipe,

Considérant que l'article 6.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *Lorsqu'un club est exclu ou déclaré forfait général de son championnat en cours d'épreuve, il est classé dernier.*

- Si une telle situation intervient avant ou quand les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) des rencontres telles que prévues au calendrier de la compétition, les buts pour et contre et les points acquis par les clubs continuant à prendre part à l'épreuve à la suite de leurs matchs contre ce club seront annulés. Ce club est remplacé par "Exempt".

Considérant qu'à cette date, aucune rencontre n'a été comptabilisée pour l'équipe de **Contres AS 1**,

Par ces motifs :

Déclare l'équipe de **Contres AS 1** forfait général en Championnat U18 Départemental 1,

Décide de classer l'équipe de **Contres AS 1** 7^{ème} du Championnat U18 Départemental 1, en application de l'article 6.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2026/2027 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 01.06.2026,

Inflige une amende de 80.00 € au club de **Contres AS**, conformément aux dispositions des articles 24.3 et 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.

4- Composition des poules des championnats départementaux Seniors Masculins saison 2026/2027

- **Départemental 3 :**

A la suite aux courriels envoyés au District les 21.08.2026, 27.08.2026 et 02.09.2026 par le club de **Chouzy/Onzain AS** demandant le changement de poule dans le calendrier Seniors Départemental 3 :

Départemental 3 Seniors

Départementale 3 Seniors	
Poule A	
1	EXEMPT
2	HAUT VENDOMOIS FC 1
3	LA VILLE AUX CLERCS LP 1
4	MAVES C. 1
5	NTVAL 3
6	ORCHAISE HERBAULT FC 2
7	PETITE BEAUCE US 2
8	SAVIGNY AG 1
9	SMSM ES 2
10	SOUDAY LS 1
11	ST OUEN AL 2
12	VENDOME US 3

Départementale 3 Seniors	
Poule B	
1	BEAUCE FC 2
2	BLOIS AFC 2
3	BLOIS ASCP 2
4	CHAILLES/CANDE AS 1
5	CHAMBORD AC 2
6	MER ASP 1
7	ST GERVAIS AS 2
8	ST LAURENT/LA FERTE CA 2
9	ST LUBIN AS 1
10	SUEVRES AS 1
11	VILLEBAROU ES 2
12	CHOUZY/ONZAIN AS 3

- **Départemental 4 : 32 équipes**

Considérant la correspondance du club de **Mont/Bracieux AJS** en date du 02.09.2026 mentionnant l'engagement d'une équipe en D4 Seniors pour la saison 2026/2027,

Considérant la correspondance du club de **Suèvres AS** en date du 01.09.2026 mentionnant l'engagement d'une équipe en D4 Seniors pour la saison 2026/2027,

Considérant la correspondance du club de **TPS FC** en date du 03.09.2026 demandant un changement de poule en D4 Seniors,

Considérant la correspondance du club de **USRPM** en date du 04.09.2026 demandant un changement de poule en D4 Seniors,

Considérant le nombre d'équipes engagées (32) en Seniors Départemental 4, la Commission prend la décision de les répartir en 2 poules de 10 équipes et 1 poule de 12 équipes.

La Commission établit la composition des championnats départementaux Seniors Masculins Départemental 4 au 08.09.2026 comme suit :

Départemental 4 Seniors

Départementale 4 Seniors	
Poule A	
1	ASSMC 1
2	EPUISAY US 1
3	HAUT VENDOMOIS FC 2
4	LA CHAUSSEE ASJ 3
5	LA VILLE AUX CLERCS LP 2
6	MER TURC AS 1
7	MUIDES/ST DYE US 1
8	ORCHAISE HERBAULT FC 3
9	PETITE BEAUCE US 3
10	VILLEBAROU ES 3

Départementale 4 Seniors	
Poule B	
1	CHAILLES/CANDE AS 2
2	CHEVERNY ES 2
3	CHITENAY/CELLETES US 3
4	TPS FC 2
5	CORMERAY JS 2
6	MUR AS 1
7	SOINGS AS 3
8	ST GERVAIS AS 3
9	VINEUIL SP 3
10	MONT/BRACIEUX AJS 2
11	USRPM 2
12	SUEVRES AS 2

Départementale 4 Seniors	
Poule C	
1	CHAUMONT/THARONNE US 2
2	CHER SOLOGNE FOOTBALL 3
3	GY AS 2
4	PRUNIERES US 2
5	ROMO FR TURQUE 1
6	SELLES ST DENIS DR 3
7	SOLOGNE FOOT ROMORANTIN 5
8	ST AIGNAN/NOYERS US 2
9	VNC FOOT 2
10	CLUB AMITIE 1

La Commission des Compétitions et des Calendriers informe que les calendriers Seniors Départemental 4 **sont clos** et seront publiés prochainement.

5- Composition des Poules Jeunes D2 2026/2027

Ci-dessous la composition des poules Jeunes D2 de :

🏆 U15 D2

🏆 U15 D3

🏆 U13 D2

🏆 U13 D3

Conformément au PV N° 3 du 26.08.2026 de la Commission Ententes et Volontariats établissant les équipes jeunes retenues pour évoluer en U15 D2 et aux engagements faits par les clubs, la Commission établit les poules comme suit :

🏆 U15 D2 : 14 équipes

- Concernant le championnat U15 D2 :

Afin de pourvoir aux places disponibles, la Commission des Ententes et Volontariats a demandé aux clubs intéressés d'adresser leur candidature par mail **avant le lundi 31 août 2026**.

La Commission des Compétitions et des Calendriers ayant reçu la candidature du club de :

- **Montrichard CA** (candidature adressée au District le 28.08.2026 à 11 h 20)

retient l'équipe de **Montrichard CA 1** pour évoluer dans le championnat U15 D2 pour la saison 2026/2027.

Considérant les correspondances des clubs de :

- **Sologne Foot Romorantin** (courriel adressé au District le 28.08.2026 à 14 h 38)
- **SMSM ES** (courriel adressé au District le 29.08.2026 à 11 h 03)

demandant à évoluer en U15 D3,

U15 Départemental 2	
Poule A	
1	BEAUCE FC 1
2	BLOIS AFC 2
3	PETITE BEAUCE US 1
4	SOUDAY LS 1
5	ST AMAND AV 1
6	ST LAURENT/LA FERTE CA 1
7	VENDOME US 2
8	EXEMPT

U15 Départemental 2	
Poule B	
1	CHITENAY/CELLETES US 1
2	LA CHAUSSEE ASJ 2
3	MER US 2
4	MONT/BRACIEUX AJS 1
5	MONTRICHARD CA 1
6	VILLEBAROU ES 1
7	VINEUIL SP 2
8	EXEMPT

 U15 D3 : 21 équipes

U15 Départemental 3	
Poule A	
1	CHOUZY/ONZAIN AS 2
2	HAUT VENDOMOIS FC 1
3	LA CHAUSSEE ASJ 3
4	MER US 3
5	NTVAL 2
6	SMSM ES 1
7	ST OUEN AL 1
8	EXEMPT

U15 Départemental 3	
Poule B	
1	CHITENAY/CELLETES US 2
2	CONTRES AS 1
3	ESTR 1
4	PRUNIERUS US 2
5	SOINGS AS 1
6	SOLOGNE FOOT ROMORANTIN 3
7	USRPM 1
8	EXEMPT

U15 Départemental 3	
Poule C	
1	CHAMBORD AC 1
2	CHAUMONT/THARONNE US 1
3	NOUAN/LAMOTTE AS 1
4	PRUNIERUS US 1
5	SOLOGNE FOOT ROMORANTIN 2
6	SOUESMES SS 1
7	VILLEFRANCHE ES 1
8	EXEMPT

 U13 D2 : 17 équipes

U13 Départemental 2	
Poule A	
1	NTVAL 1
2	SAVIGNY AG 1
3	SMSM ES 1
4	VENDOME US 1

U13 Départemental 2	
Poule B	
1	BEAUCÉ FC 1
2	LA CHAUSSEE ASJ 2
3	PETITE BEAUCÉ US 1
4	ST LAURENT/LA FERTE CA 1

U13 Départemental 2	
Poule C	
1	BLOIS AFC 2
2	BLOIS ASCP 1
3	VILLEBAROU ES 1
4	EXEMPT

U13 Départemental 2	
Poule D	
1	CONTRES AS 1
2	CORMERAY JS 1
3	MONTRICHARD CA 1
4	EXEMPT

U13 Départemental 2	
Poule E	
1	PRUNIERUS US 1
2	SELLES ST DENIS DR 1
3	SOLOGNE FOOT ROMORANTIN 2
4	EXEMPT

 U13 D3 : 38 équipes

U13 Départemental 3	
Poule A	
1	HAUT VENDOMOIS FC 1
2	LA VILLE AUX CLERCS LP 1
3	SAVIGNY AG 2
4	SMSM ES 2

U13 Départemental 3	
Poule B	
1	BEAUCE FC 2
2	PETITE BEAUCE US 2
3	ST OUEN AL 1
4	VENDOME US 2

U13 Départemental 3	
Poule C	
1	CHAILLES/CANDE AS 1
2	CHITENAY/CELLETES US 2
3	CHOUZY/ONZAIN AS 2
4	CORMERAY JS 2

U13 Départemental 3	
Poule D	
1	CHAMBORD AC 1
2	MER US 2
3	MUIDES/ST DYE US 1
4	ST LAURENT/LA FERTE CA 2

U13 Départemental 3	
Poule E	
1	LA CHAUSSEE ASJ 3
2	MONT/BRACIEUX AJS 2
3	VILLEBAROU ES 2
4	VINEUIL SP 2

U13 Départemental 3	
Poule F	
1	BLOIS FOOT 41 4
2	ORCHAISE HERBAULT FC 1
3	ST AMAND AV 1
4	VINEUIL SP 3

U13 Départemental 3	
Poule G	
1	CONTRES AS 2
2	FOUGERES/OUCH./FEINGS US 1
3	VILLEFRANCHE ES 1
4	EXEMPT

U13 Départemental 3	
Poule H	
1	ESTR 1
2	MONTRICHARD CA 2
3	ST AIGNAN/NOYERS US 1
4	EXEMPT

U13 Départemental 3	
Poule I	
1	CHER SOLOGNE FOOTBALL 2
2	PRUNIERUS US 2
3	SOINGS AS 1
4	SFR 3

U13 Départemental 3	
Poule J	
1	CHAUMONT/THARONNE US 1
2	CŒUR DE SOLOGNE 1
3	NOUAN/LAMOTTE AS 1
4	SALBRIS AS 1

La Commission demande aux clubs de vérifier l'engagement de leurs équipes ci-dessus.

La Commission des Compétitions et des Calendriers informe que les calendriers Jeunes D2 et D3 seront publiés prochainement.

Aucune modification de matchs ne sera acceptée lors de la phase 1 en U13 D2 et U13 D3 sauf cas particuliers.

6- Engagements en championnat hors-délais :

La Commission rappelle aux clubs retardataires dans leurs inscriptions l'article 5 des Règlements Généraux du District de Loir-et-Cher établi en complément de l'article 5 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

Considérant le tableau des dates d'engagements paru sur le site mentionnant une date de fin des engagements fixée :

- au **04.09.2026 inclus** pour les clubs engageant une équipe en U15 Départemental 2 et sauf cas particuliers,

Considérant les engagements hors délais ci-dessous,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2026/2027 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 01.06.2026,

La Commission applique les amendes suivantes :



St Amand AV 1 en U15 D2

Equipe non pré-engagée à la date du 04.09.2026

Inflige une amende de 13,75 € correspondant à 25 % du droit d'engagement en U15 D2 fixé à 55,00 € au club de **St Amand AV**

7- Engagements des Coupes Départementales Seniors 2026/2027

A - Coupe des Châteaux : 43 équipes engagées

En vertu de l'article 1 - Titre IV « Dispositions spécifiques relatives à la Coupe des Châteaux du Règlement des Coupes Départementales « Masculin », la Commission :

- engage l'équipe 2 du club de **Mont/Bracieux AJS**
- engage l'équipe 2 du club de **Suèvres AS**

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes :

ASSMC 1	LA CHAUSSEE ASJ 3	SOLOGNE FOOT ROMORANTIN 5
BEAUCE FC 2	LA VILLE AUX CLERCS LP 2	ST AIGNAN/NOYERS US 2
BLOIS AFC 2	MER TURCS 1	ST GERVAIS AS 3
CHAILLES/CANDE AS 2	MUIDES ST/DYE US 1	ST LAURENT/LA FERTE CA 2
CHAMBORD AC 2	MUR AS 1	ST OUEN AL 2
CHAUMONT/THARONNE US 2	NTVAL 3	TPS FC 2
CHER SOLOGNE FOOTBALL 3	ORCHAISE HERBAULT FC 3	USRPM 2
CHEVERNY ES 2	PETITE BEAUCE US 3	VENDOME US 3
CHITENAY/CELLETES US 3	PRUNIERES US 2	VILLEBAROU ES 3
CHOUZY/ONZAIN AS 3	ROMO FR TURQUE 1	VILLEFRANCHE ES 2
CLUB AMITIE 1	SALBRIS AS 2	VINEUIL SP 3
CORMERAY JS 2	SELLES ST DENIS DR 3	VNC FOOT 2
GY AS 2	SMSM ES 2	EPUISAY US 1
HAUT VENDOMOIS FC 2	SOINGS AS 3	MONT/BRACIEUX AJS 2
SUEVRES AS 2		

La Commission informe les clubs que les engagements sont clos.

Considérant les modifications apportées aux championnats Seniors Départemental 4, la Commission a choisi de faire disputer la Coupe des Châteaux par élimination directe dès le premier tour sans utiliser la formule championnat.

8- Engagements des Coupes Départementales Jeunes 2025/2026

A- Coupe de Loir-et-Cher Jeunes U15 : 31 équipes

En vertu de l'article 1 - Titre VI « Dispositions spécifiques relatives à la Coupe de Loir-et-Cher U15 du Règlement des Coupes Départementales « Masculin », la Commission :

- engage l'équipe 1 du club de **ESTR**
- engage l'équipe 1 du club de **Haut Vendomois FC**
- engage l'équipe 1 du club de **Nouan/Lamotte AS**
- engage l'équipe 1 du club de **Pruniers US**
- engage l'équipe 1 du club de **Salbris AS**
- engage l'équipe 1 du club de **Soings AS**
- engage l'équipe 1 du club de **St Laurent/La Ferté CA**
- engage l'équipe 1 du club de **St Ouen AL**
- engage l'équipe 1 du club de **USRPM**
- engage l'équipe 1 du club de **Villefranche ES**
- désengage l'équipe 1 du club de Chambord AC

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes :

BEAUCE FC 1 (U15D2)	PETITE BEAUCE US 1 (U15D2)
BLOIS AFC 1 (U15D1)	PRUNIERUS 1 (U15D3)
BLOIS FOOT 41 1 (U15R1)	SALBRIS AS 1 (U15D1)
CHAUMONT/THARONNE US 1 (U15D3)	SMSM ES 1 (U15D3)
CHER SOLOGNE FOOTBALL 1 (U15D1)	SOINGS AS 1 (U15D3)
CHITENAY/CELLETES US 1 (U15D2)	SOLOGNE FOOT ROMORANTIN 1 (U14R2)
CHOUZY/ONZAIN AS 1 (U15D1)	SOUDAY LS 1 (U15D2)
CONTRES AS 1 (U15D3)	ST AMAND AV 1 (U15D2)
ESTR 1 (U15D3)	ST LAURENT/LA FERTE CA 1 (U15D2)
HAUT VENDOMOIS FC 1 (U15D3)	ST OUEEN AL 1 (U15D3)
LA CHAUSSEE ASJ 1 (U15D1)	USRPM 1 (U15D3)
MER US 1 (U15D1)	VENDOME US 1 (U15D1)
MONT/BRACIEUX AJS 1 (U15D2)	VILLEBAROU ES 1 (U15D2)
MONTRICHARD CA 1 (U15D2)	VILLEFRANCHE ES 1 (U15D3)
NOUAN/LAMOTTE AS 1 (U15D3)	VINEUIL SP 1 (U15D1)
NTVAL 1 (U15D1)	

La Commission demande aux clubs de vérifier l'engagement de leur équipe ci-dessus puisque ce dernier est automatique.

Si toutefois, une erreur s'est glissée ou un club refuse l'engagement de son équipe en Coupe de Loir-et-Cher U15, il convient d'adresser un mail à jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr en le précisant avant le lundi 14 septembre 2026.

Dans le cas contraire, les engagements ci-dessus sont considérés comme acquis.

9- Tirage Coupes départementales 2025/2026

Prochain tirage :

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe de Loir-et-Cher Seniors « Masculins » aura lieu le mardi 15 septembre 2026 à 19 h 00 au siège du District.

Les rencontres se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026.

10- Composition des Poules Foot Féminin - 2026/2027

Ci-dessous la composition des poules de :

 **Seniors Féminines à 8**

 **U15 Féminines à 8**

Conformément aux engagements faits par les clubs, la Commission établit les poules comme suit :

 **Seniors Féminines à 8 : 18 équipes**

Considérant le nombre d'équipes inscrites (17), la Commission a choisi de les répartir en 1 poule de 10 équipes avec 1 exempt et 1 poule de 8 équipes.

La compétition se déroulera par matchs allers simples.

Seniors Féminines à 8	
Poule A	
1	BEAUCE FC 1
2	CHAMBORD AC 1
3	CHOUZY/ONZAIN AS 1
4	HAUT VENDOMOIS FC 1
5	ORCHAISE HERBAULT FC 1
6	PETITE BEAUCE US 1
7	ST LAURENT/LA FERTE CA 1
8	SUEVRES AS 1
9	VILLEBAROU ES 1
10	EXEMPT

Seniors Féminines à 8	
Poule B	
1	CHAILLES/CANDE AS 1
2	CHITENAY/CELLETES US 1
3	NOUAN/LAMOTTE AS 1
4	PRUNIERUS 1
5	USRPM 1
6	VILLEFRANCHE ES 1
7	VINEUIL SP 3
8	VNC FOOT 1

 **U15 Féminines à 8**

Considérant le nombre d'équipes inscrites (5), la Commission a choisi de les répartir en 1 poule de 6 équipes avec un exempt.

La compétition se déroulera par matchs aller-retour.

 U15 Féminines à 8 – 6 équipes :

U15 Féminines à 8	
Poule A	
1	ESTR 1
2	LA CHAUSSEE ASJ 1
3	ST LAURENT/LA FERTE CA 1
4	VENDOME US 1
5	VINEUIL SP 1
6	BEAUCE FC 1

Les calendriers Féminins ont été établis et seront publiés prochainement.

11- Calendriers prévisionnels 2026/2027

La Commission publie en annexe les calendriers prévisionnels de la saison 2026/2027.

12- Ententes non déclarées dans les délais

La Commission informe les clubs qu'elle se réserve le droit d'exclure les équipes dont les ententes n'auront pas été déclarées dans les délais fixés conformément à l'article 16 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

13- Arrêtés municipaux

Selles St Denis – Terrains 1 et 2 du stade municipal Christophe BEDARD : du 20.07.2026 au 30.11.2026 inclus.

Vineuil – Terrains engazonnés : du 17.08.2026 au 30.09.2026

St Gervais la Forêt – Stades Les Acacias et Frasy : le 05 et 06.09.2026

14- Matchs reportés

Annexe 1 du PV – Tableau des matchs reportés

Attention des matchs U18 et U17 du 12.09.2026 sont reportés en raison du 1^{er} tour de Coupe Gambardella.

15- Dates de reprises des compétitions

La Commission des Compétitions et des Calendriers informe des dates de reprise des championnats suivants :

Seniors (D4) : Dimanche 20 septembre 2026
U15 D2 – D3 : Samedi 19 septembre 2026
U13 D1 : Samedi 12 septembre 2026
U13 D2 – D3 : Samedi 19 septembre 2026
U12 D1 : Samedi 12 septembre 2026
U11 D1 : Samedi 12 septembre 2026
U11 D2 – D3 – D4 : Samedi 19 septembre 2026
Seniors Féminines à 8 : Dimanche 20 septembre 2026
U15 Féminines : Samedi 19 septembre 2026

16- Correspondances

Courriel du club de St Aignan Noyers US du 01.09.2026 : Modification Horaire championnat D2 Seniors

Après retour de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives, la Commission accepte l'horaire demandé.

Courriel de la mairie de Mer du 04.09.2026 : Manifestation le 13.12.2026

La Commission en prend note.

Courriel du club de St ENT.SM-SM du 06.09.2026 : Engagement d'une équipe en Coupe de Loir-et-Cher Seniors Féminines à 11

La Commission informe le club que l'engagement en coupe est automatique.

Courriel du club de Cher Sologne Football du 07.09.2026 : Souhait d'engager leur équipe U13 en D3 au lieu de D2

La Commission prend note.

Fin de la réunion : 21 h 00

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général
dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192
des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Le Responsable :

Tony CIZEAU

Publié le 09.09.2026